seine &marne
LE DÉPARTEMENT

DOSSIER DE CANDIDATURE

ANNÉE 2025/2026

CONTEXTE

Le dossier de candidature pour le concours de l'AQUATHON décrit les 5 livrables à remettre lors de la transmission des dossiers.

Les livrables du dossier candidatures sont les suivants :

1. **La fiche établissement** (coordonnées du collège et des responsables pédagogiques).
2. **La présentation du projet en format libre** dont le plan doit suivre les 4 étapes décrites ci-après.
3. **Les devis ou autres sources du chiffrage** des actions respectant l'**enveloppe maximale de 10 000 €.**
4. **Les différents supports numérisés** (photos, dessins, vidéos…) utilisés par l'équipe pour communiquer leur projet à leurs camarades au le jury.
5. *La fiche de renseignement pour le **droit à l'image** sera à renseigner pour chaque élève si le projet est choisi parmi les lauréats.*

Les critères d'évaluation du règlement sont à prendre en compte à chaque étape de la conduite du projet.

CALENDRIER

→ Date de lancement : 1er septembre 2025
→ Dates d'inscription : du 1er septembre au 19 décembre 2025
→ Transmission des projets : clôture le 17 avril 2026
→ Remise des prix : juin 2026

Table des matières

CONTEXTE 2
CALENDRIER 2
CRITÈRES D'ÉVALUATION 3
FICHE ÉTABLISSEMENT 4
LE PRÉSENTATION 5
ETAPE 1 : L'ÉQUIPE PROJET 5
ETAPE 2 : PROBLÉMATIQUE(S) 6
ETAPE 3 : SOLUTION(S) 6
ETAPE 4 : ACTIONS – DEVIS ET MEDIAS D'ILLUSTRATION 7
ETAPE FINALE : PRÉSENTATION DU PROJET AU JURY 7
AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE 8
1- Autorisation 8
2- Information protection des données 8

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Critères	Sous-critères	Pondération
Collaboration et travail d'équipe	Rôles déterminés pertinents pour la conduite du projet	/12
	Descriptions des rôles claires	
	Répartition des tâches homogène	
Pertinence	Pertinence de chaque problématique par rapport aux enjeux actuels liés à l'eau et à la biodiversité	/24
	Pertinence de chaque solution en réponse à la problématique	
	Impact potentiel des idées sur la préservation de l'eau et la biodiversité	
	Pertinence de l'évaluation des points de vigilances et risques	
Originalité	Originalité de chaque solution vis-à-vis des installations/actions déjà présentes dans les collèges	/24
	Originalité du ou des supports pour matérialiser la ou les solutions	
Clarté et présentation	Capacité à présenter chaque solution de manière claire et organisée	
	Supports attrayants pour matérialiser la ou les solutions	
Engagement et communication	Actions de communication intégrées à la mise en œuvre de la ou les solutions	
	Supports adaptés à la communication au sein du collège	
Faisabilité technique	Pertinence de chaque action pour mettre en œuvre la solution de préservation de l'eau	/25
	Faisabilité de chaque action vis-à-vis du planning proposé	
Faisabilité Économique	Evaluation juste du coût de chaque action	/15
	Faisabilité financière en fonction de l'enveloppe maximale de 10 000 euros	

FICHE ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ETABLISSEMENT : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : .....

NOM DU CHEF D'ETABLISSEMENT : .....

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE RÉFÉRENT DU PROJET

- *Personne à contacter pour tout renseignement relatif au projet.*

NOM et PRENOM : .....

FONCTION : .....

E-MAIL : .....

TELEPHONE : .....

CHOIX DE LA OU LES THÉMATIQUES

	Thématiques	Choix
1.	**Économie d'eau au collège**	
2.	**Gestion des eaux pluviales au collège**	
3.	**Eau et Biodiversité dans mon établissement**	
4.	**Sensibilisation**	

LA PRÉSENTATION

ETAPE 1 : ÉQUIPE PROJET

➢ Qui sont les membres de votre équipe et quels rôles ont-ils joués ?

Définir les rôles de chacun dans l'équipe permet de mieux organiser les tâches du projet. Lors de la présentation il sera demandé de donner un retour d'expérience sur ce **travail d'équipe** en indiquant comment vous vous êtes organisé.

Les rôles à définir peuvent être :

- Le conducteur du projet : il organise dans le temps les différentes étapes du projet, il répartit les actions aux membres de l'équipe, il s'assure de leurs bonnes réalisations ainsi que de la cohésion d'équipe.

- Le secrétaire : il rédige les comptes-rendus à l'issue des concertations avec les usagers et les autres intervenants, il est le bras droit du conducteur de projet, il l'aide à avoir la vision d'ensemble du projet.

- L'équipe technique : elle sera chargée de définir la (les) solution(s) technique(s) à chaque problématique.

- Le responsable budget : il définit la faisabilité du projet vis-à-vis de l'enveloppe dont **le montant maximal du projet ne devra pas dépasser les 10 000 €.**

Les rôles proposés et leurs descriptions sont à titre indicatif.

Le responsable pédagogique aura quant à lui un rôle d'animateur et médiateur intervenant ponctuellement en cas de blocage ou d'impasse.

ETAPE 2 : PROBLÉMATIQUE(S)

➢ Quelles sont les enjeux liés à l'eau dans votre collège ?

L'équipe projet et le responsable pédagogique référent, iront à la rencontre de la communauté éducative et des élèves pour définir la(es) problématique(s) en lien avec la(es) thématique(s) choisie(s).

La pertinence de ces problématiques vis-à-vis des enjeux de la ressource en eau sera évaluée.

Une première phase de constats pourra être suivie d'une phase de formalisation de de la problématique.

ETAPE 3 : SOLUTION(S)

➢ Comment répondre à chaque problématique ?

Cette phase est une phase d'exploration, de production des idées, de créativité.

Dans une première phase, chacun réfléchit et écrit les idées associées aux problématiques. Puis, dans une deuxième phase, l'équipe peut vérifier que les solutions répondent bien à la problématique.

Les idées **originales** et innovantes seront valorisées. Cependant, il est essentiel de garder à l'esprit que l'objectif final est de définir la solution la plus efficace pour répondre à la problématique posée, tout en étant **techniquement et économiquement viable**.

ATTENTION : quelle que soit la solution envisagée, aucune ne devra impacter le bâti, ni impacter la structure même du bâtiment.

Le kit « Archilab », mis à disposition gratuitement, est un outil ludique favorisant la collaboration pour la co-conception d'aménagements innovants dans vos espaces pédagogiques grâce à un jeu de plateau. Véritable outil pour la gestion de projet, il est disponible sur demande à : actionseducatives@département77.fr - 01 64 14 72 77

Sur demande explicite du responsable pédagogique, il sera possible de faire appel à des animateurs du Département qui pourront intervenir sur une demi-journée pour sensibiliser les élèves aux enjeux du petit et du grand cycle de l'eau en Seine-et-Marne afin d'accompagner les réflexions.

ETAPE 4 : ACTIONS – DEVIS ET MEDIAS D'ILLUSTRATION

➢ Comment définir les modalités de mise en œuvre de la(les) solution(s) ?

L'équipe définit les actions et les leviers nécessaires à la mise en œuvre de la solution, en identifiant les limites, points bloquants et risques potentiels.

Le dossier de candidature doit impérativement inclure un **planning prévisionnel**, définissant les étapes et leur durée, ainsi qu'un **budget estimatif** des coûts nécessaires à la réalisation du projet, basé sur des **devis ou autres sources** qui ont **annexé** au dossier de candidature.

Les élèves doivent également réfléchir à la **communication** du projet au sein de leur établissement et auprès du jury. L'objectif est de susciter l'intérêt et l'**engagement** pour votre projet, et de **montrer l'implication** des membres de l'équipe, en utilisant des médias multi-supports : vidéos, photos, schémas, affiches, poèmes,… etc. Ces **médias dématérialisés** devront être **intégrés à la présentation** et **annexés** au dossier de candidature.

La **présentation** doit être **claire** pour permettre au jury d'évaluer le projet selon les critères définis dans le règlement.

ETAPE FINALE : PRÉSENTATION DU PROJET AU JURY

3 équipes/classes seront retenues à l'issue de l'étude des dossiers. Ils devront lors de la journée de remise des prix présenter leur travail au jury. À cette occasion, la présentation pourra être remaniée, si jugé nécessaire.

Il sera demandé de mettre en avant les éléments suivants :

→ Thème(s) choisi(s) ;
→ Composition de l'équipe projet ;
→ Problématique(s) à l'origine du projet ;
→ Solution(s) en réponse à chaque problématique ;
→ Actions pour mettre en œuvre la(les) solutions ;
→ Présentation du budget et du planning de réalisation ;
→ Eléments de communication de votre projet dans votre établissement et auprès du jury ;

Ces éléments pourront être enrichis par tout contenu susceptible de permettre une meilleure compréhension de la démarche projet.

Les candidats auront 15 min pour présenter leur projet.

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Cette autorisation sera à compléter et retourner signée pour chaque élève des 3 équipes lauréates.

1- Autorisation

Je soussigné(e) Madame, Monsieur: [*Nom – Prénom*]

Tél. : ……

Adresse mail : ……

agissant à titre personnel ou en qualité de représentant légal de [*Nom – Prénom du mineur*]

autorise le Département de Seine-et-Marne à utiliser les photographies/vidéos sur lesquelles je figure, dans le cadre de l'évènement « Remise des prix AQUATHON 2025 » en date du …… qui s'est déroulé à ……

L'autorisation est valable pour une durée de 5 ans, à compter de la signature du présent formulaire, pour une utilisation sur le ou les supports internes et externes de communication (Magazine, diffusion sur les sites web, réseaux sociaux, affichage, brochures, …) à des fins non commerciales.

Je reconnais expressément avoir été informé(e) que je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'utilisation des photographies et/ou des vidéos ci-dessus désignées.

Fait à……, le ……

Signature de l'intéressé(e) et mention « Bon pour accord » :

2- Information protection des données

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la direction de la communication du Conseil départemental de Seine-et-Marne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou à défaut conformément aux prescriptions des archives de France/et ou des archives départementales et sont destinées aux agents habilités du Département de Seine-et-Marne.

Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée, vous pouvez définir le sort de vos données et les faire rectifier en vous adressant par voie électronique à l'adresse dpd@departement77.fr ou à défaut par voie postale à : Hôtel du Département Seine-et-Marne, 12 rue des Saints-Pères, 77010 Melun cedex.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL 3 place Fontenoy 75334 Paris cedex www.cnil.fr.
Vous reconnaissez avoir pris connaissance des modalités d'utilisation de vos données à caractère personnel et consens à l'utilisation de ces dernières par le département de Seine-et-Marne.

Les informations recueillies peuvent être enregistrées dans les logiciels métiers et dans la base de contact du Département. Les services concernés en sont les destinataires exclusifs. Elles sont destinées à l'accomplissement des missions du Département. Vous pouvez exercer vos droits conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, auprès du délégué à la protection des données du Département, par mail adressé à dpd@departement77.fr ou par courrier postal adressé au Délégué à la protection des données - Hôtel du Département CS 50377 - 77010 Melun cedex.

Papier PEFC IMPRIM'VERT